



Municipalité de
Saint-Simon-les-Mines

Province de Québec
MRC Beauce-Sartigan
Municipalité de Saint-Simon-les-Mines

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 292-2021

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Règlement relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau

Lors de la séance ordinaire du 11 janvier 2022, le Conseil a adopté le règlement 292-2021 RÈGLEMENT RELATIF À L'OBLIGATION D'INSTALLER DES PROTECTIONS CONTRE LES DÉGÂTS D'EAU.

Toute personne peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal de Saint-Simon-les-Mines, aux heures normales d'ouverture ou en ligne.

Donné à Saint-Simon-les-Mines ce 12^e jour du mois de janvier 2022.

Véronique Fortin, D.M.A.

Directrice générale et greffière-trésorière